

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2017

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 3 avril 2017

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 21 mars 2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-13

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. MANINI

OBJET

MISE EN OEUVRE DES
CHANTIERS EDUCATIFS
D'ETE AU TITRE DE
L'ANNEE 2017

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à Mme LACROIX), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COUTURIER), M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET jusqu'avant vote du N° 2017-12), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. MICHON)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : F. MANINI

Suite à la réforme de la politique de la Ville, Caluire et Cuire a souhaité maintenir sur les quartiers sortants de la nouvelle géographie prioritaire une veille renforcée afin d'éviter toute dégradation de leur situation sociale, urbaine et économique. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les quartiers de Saint Clair, Cuire le Bas et Montessuy, sont classés en veille active au sein du Contrat de Ville Métropolitain 2015/2020.

Dans ce cadre, il apparaît souhaitable de poursuivre, en 2017, certaines actions dont l'intérêt est reconnu depuis plusieurs années. Les « activités éducatives pré-professionnelles d'été » ou « chantiers éducatifs », action conduite dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et la Fondation des Amis Jeudi-Dimanche, s'inscrivent dans cette démarche. Cette action permet de proposer à des jeunes filles et garçons de plus de 16 ans, habitant Caluire et Cuire, d'effectuer une première expérience de travail au sein de certains services municipaux durant l'été 2017. Ces jeunes sont identifiés par les éducateurs de la prévention spécialisée qui suivent ce public tout au long de l'année.

Les services municipaux proposant des chantiers éducatifs sont les suivants :

- service parcs et jardins
- Centre Technique Municipal (atelier polyvalence)
- service éducation, périscolaire et jeunesse (Caluire Juniors et Caluire Jeunes)
- service personnel des écoles et entretien des locaux.

Depuis plusieurs années, la Ville apporte son soutien financier à la Fondation AJD pour réaliser cette action de prévention. Les jeunes qui en bénéficient sont majoritairement issus des quartiers en veille active. La participation financière de la Ville au titre de cette action, inscrite au budget primitif 2017 pour un montant de 11 758 euros, correspond au coût salarial d'une semaine de travail de 35 heures pour 19 jeunes ainsi que les frais de gestion associés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention Ville / Fondation des Amis Jeudi-Dimanche au titre des chantiers éducatifs d'été de l'année 2017 ci-annexée,

- AUTORISE

sa signature par Monsieur le Député-Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 3 avril 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET